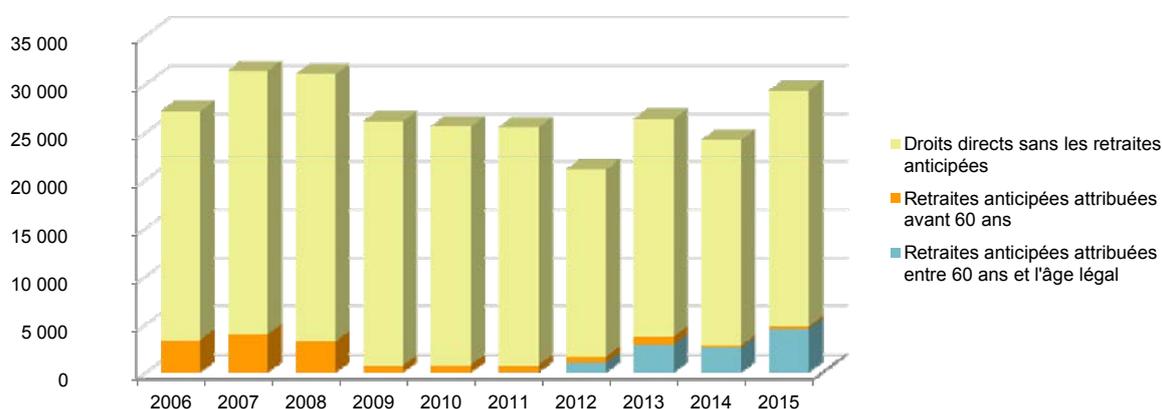




Retraités résidant en Carsat Languedoc-Roussillon

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	14 841	21 723	36 564
Droits directs (retraites personnelles)	13 788	15 487	29 275
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 053	6 236	7 289
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	1 349	1 357	2 706

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 688	1 325	5 013
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,3 ans	63,2 ans	62,8 ans
Droits dérivés	74,3 ans	72,6 ans	72,9 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	8,1%	10,7%	9,5%
Retraités bénéficiant d'une surcote	14,5%	12,1%	13,2%
Polypensionnés	68,1%	50,6%	58,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	249 937	317 631	567 568
Retraités percevant un droit direct seul	241 545	225 033	466 578
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 416	21 202	22 618
Retraités percevant les deux à la fois	6 976	71 396	78 372
Minimum vieillesse ⁽³⁾	5,0%	4,4%	4,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	27 874	8 420	36 294
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	74,6 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	700 €	558 €	620 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 115 €	968 €	1 048 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,9%	56,0%	42,7%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

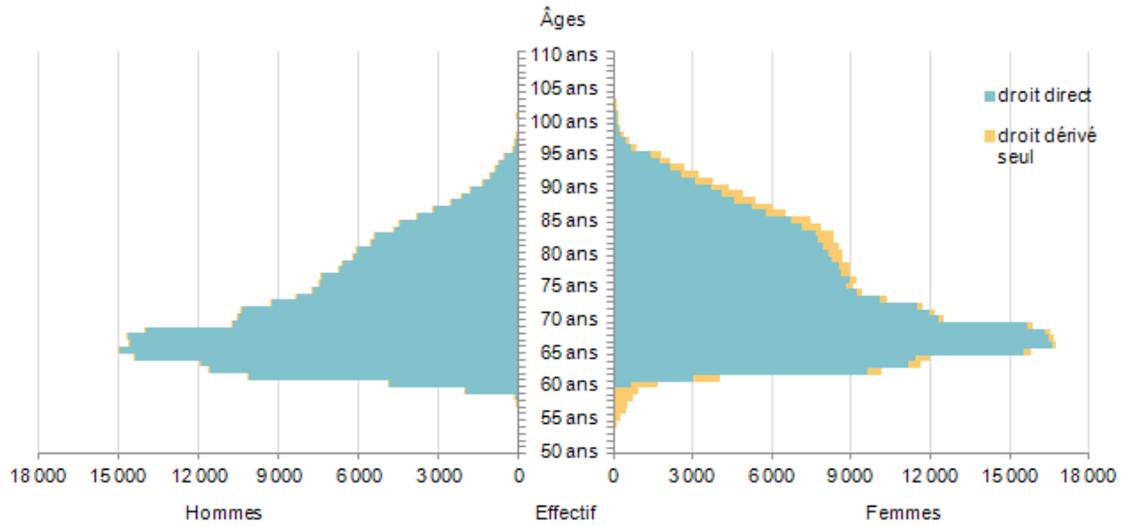
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

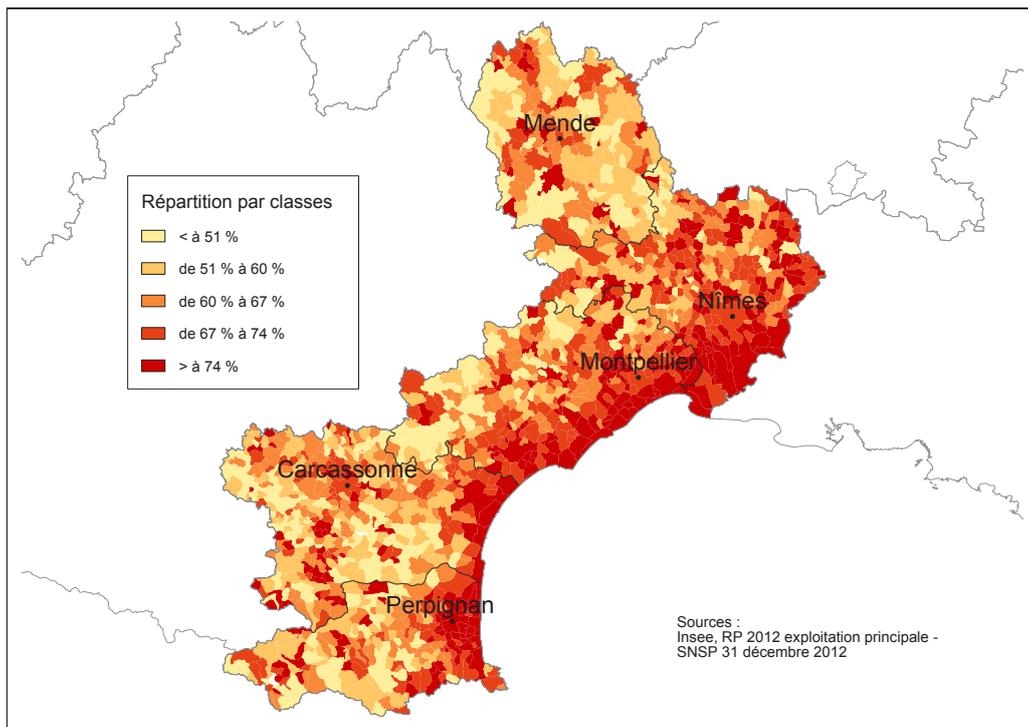
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Languedoc-Roussillon



Prestataires payés par la Carsat Languedoc-Roussillon

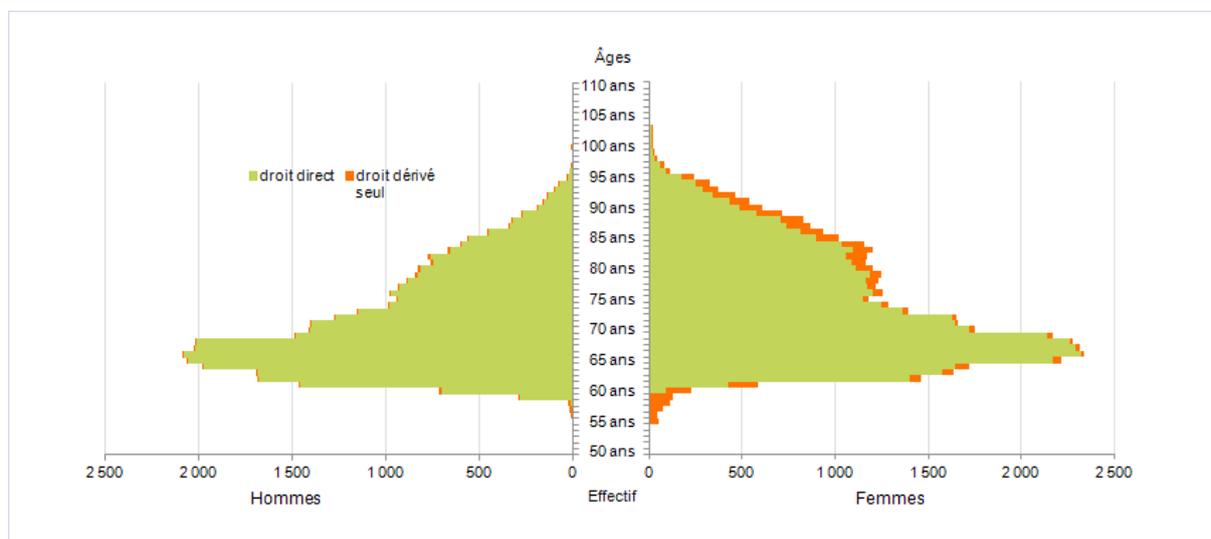
Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
11 - Aude	27 829	36 454	64 283
30 - Gard	56 585	70 764	127 349
34 - Hérault	78 194	99 948	178 142
48 - Lozère	6 076	7 507	13 583
66 - Pyrénées-Orientales	35 480	48 838	84 318
Total Carsat Languedoc-Roussillon	204 164	263 511	467 675
Total hors Carsat Languedoc-Roussillon	19 972	24 286	44 258
Ensemble des prestataires	224 136	287 797	511 933

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 072	3 160	5 232
Droits directs (retraites personnelles)	1 894	2 194	4 088
Droits dérivés (retraites de réversion)	178	966	1 144
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	147	190	337
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	572	189	761
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,1 ans	63,3 ans	62,7 ans
Droits dérivés	75,5 ans	73,2 ans	73,6 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	72,3%	51,5%	61,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	34 760	44 368	79 128
Retraités percevant un droit direct seul	33 397	31 234	64 631
Retraités percevant un droit dérivé seul	283	3 241	3 524
Retraités percevant les deux à la fois	1 080	9 893	10 973
Minimum vieillesse ⁽³⁾	4,0%	4,5%	4,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 421	1 325	5 746
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	74,7 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	641 €	533 €	580 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 087 €	935 €	1 016 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	29,5%	59,1%	45,6%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

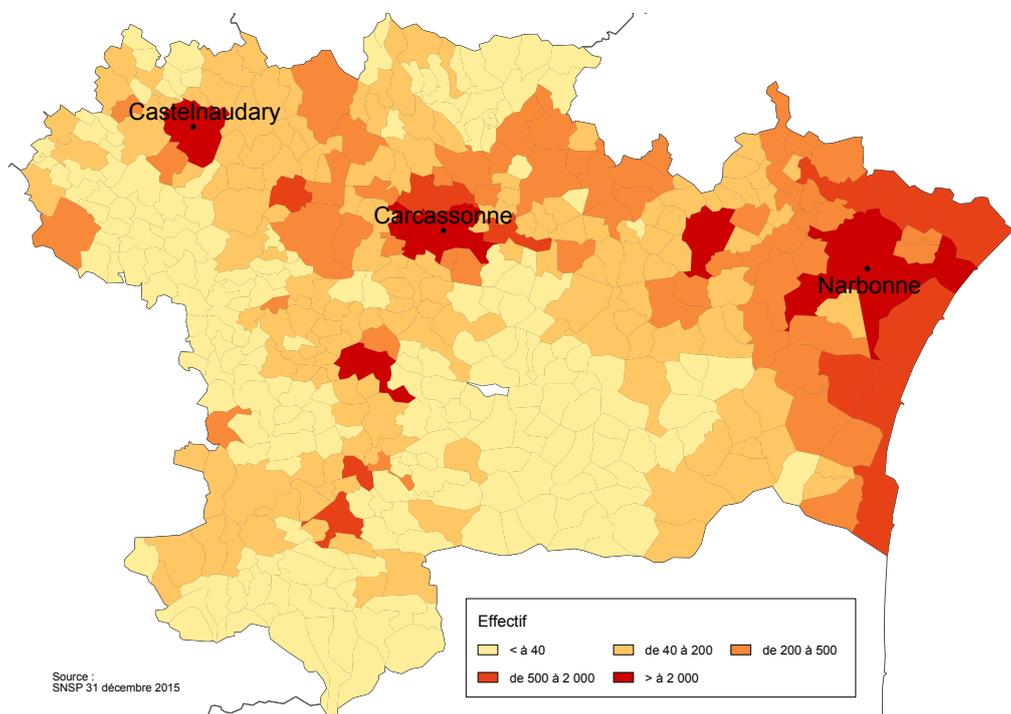
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Narbonne			
Nombre total de retraités	5 015	6 964	11 979
Retraités percevant un droit direct seul	4 836	4 731	9 567
Retraités percevant un droit dérivé seul	24	545	569
Retraités percevant les deux à la fois	155	1 688	1 843
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,0%	6,0%	6,0%
Carcassonne			
Nombre total de retraités	3 848	5 573	9 421
Retraités percevant un droit direct seul	3 713	3 905	7 618
Retraités percevant un droit dérivé seul	27	360	387
Retraités percevant les deux à la fois	108	1 308	1 416
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,9%	6,3%	7,0%
Castelnaudary			
Nombre total de retraités	894	1 373	2 267
Retraités percevant un droit direct seul	854	914	1 768
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	100	109
Retraités percevant les deux à la fois	31	359	390
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,0%	5,2%	5,1%

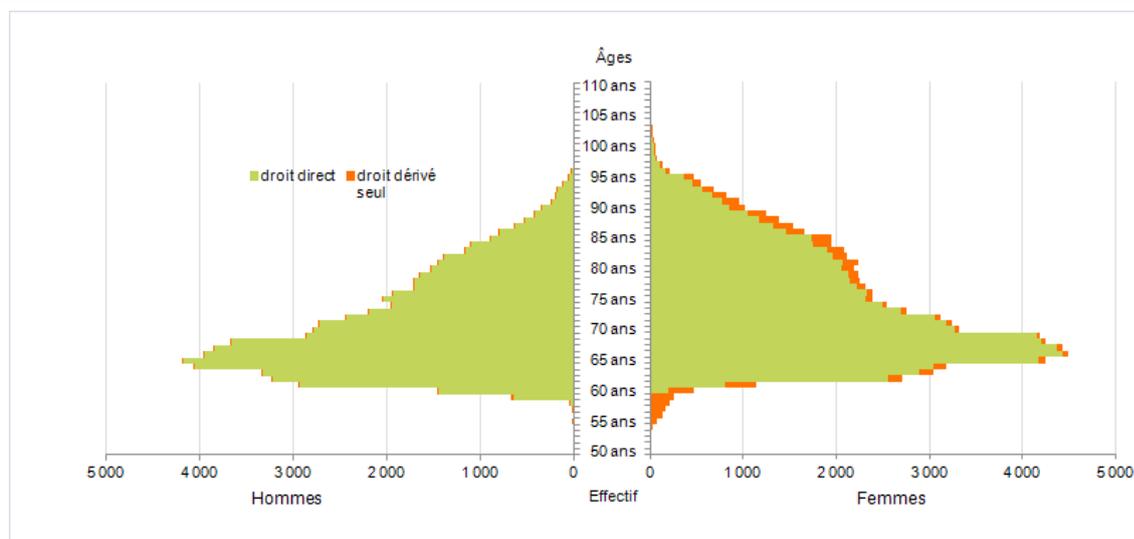
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	4 338	5 869	10 207
Droits directs (retraites personnelles)	4 051	4 190	8 241
Droits dérivés (retraites de réversion)	287	1 679	1 966
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	372	360	732
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 167	359	1 526
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,2 ans	63,2 ans	62,7 ans
Droits dérivés	73,6 ans	72,1 ans	72,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	64,6%	49,1%	56,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	66 748	83 035	149 783
Retraités percevant un droit direct seul	64 630	58 372	123 002
Retraités percevant un droit dérivé seul	369	5 818	6 187
Retraités percevant les deux à la fois	1 749	18 845	20 594
Minimum vieillesse ⁽³⁾	4,7%	4,2%	4,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 456	1 968	9 424
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,4 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	726 €	558 €	633 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 119 €	958 €	1 050 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	25,2%	57,8%	42,8%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

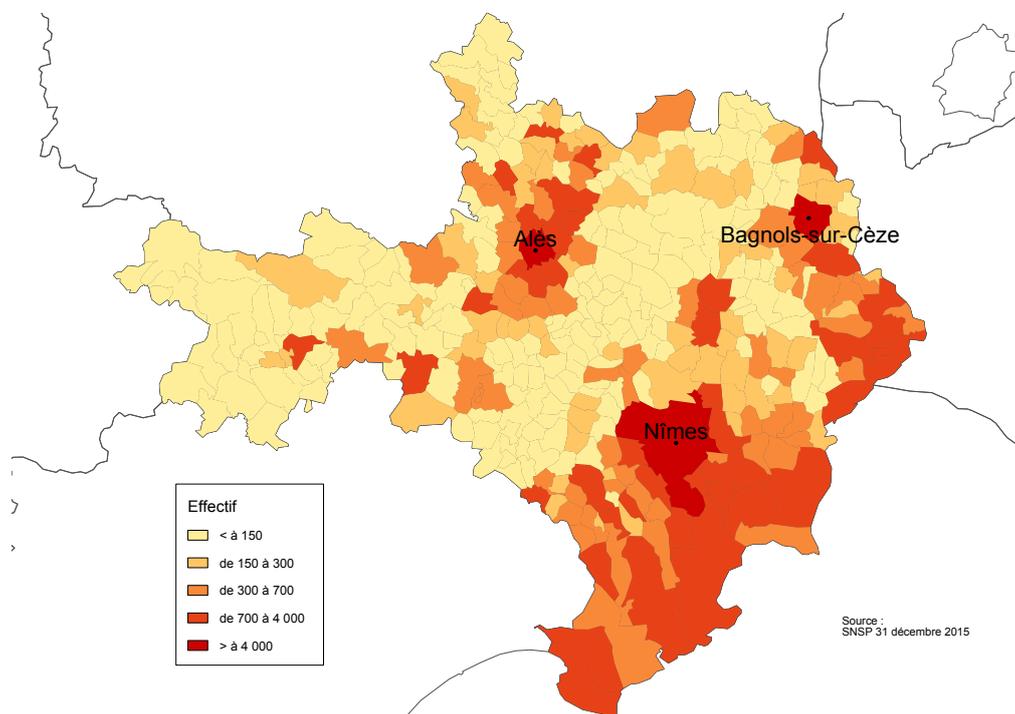
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Nîmes			
Nombre total de retraités	11 482	16 140	27 622
Retraités percevant un droit direct seul	11 126	11 259	22 385
Retraités percevant un droit dérivé seul	49	1 011	1 060
Retraités percevant les deux à la fois	307	3 870	4 177
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	10,2%	6,7%	8,1%
Alès			
Nombre total de retraités	3 900	5 969	9 869
Retraités percevant un droit direct seul	3 766	3 878	7 644
Retraités percevant un droit dérivé seul	18	506	524
Retraités percevant les deux à la fois	116	1 585	1 701
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,4%	6,4%	6,4%
Bagnols-sur-Cèze			
Nombre total de retraités	1 830	2 329	4 159
Retraités percevant un droit direct seul	1 788	1 455	3 243
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	247	255
Retraités percevant les deux à la fois	34	627	661
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,3%	6,0%	6,1%

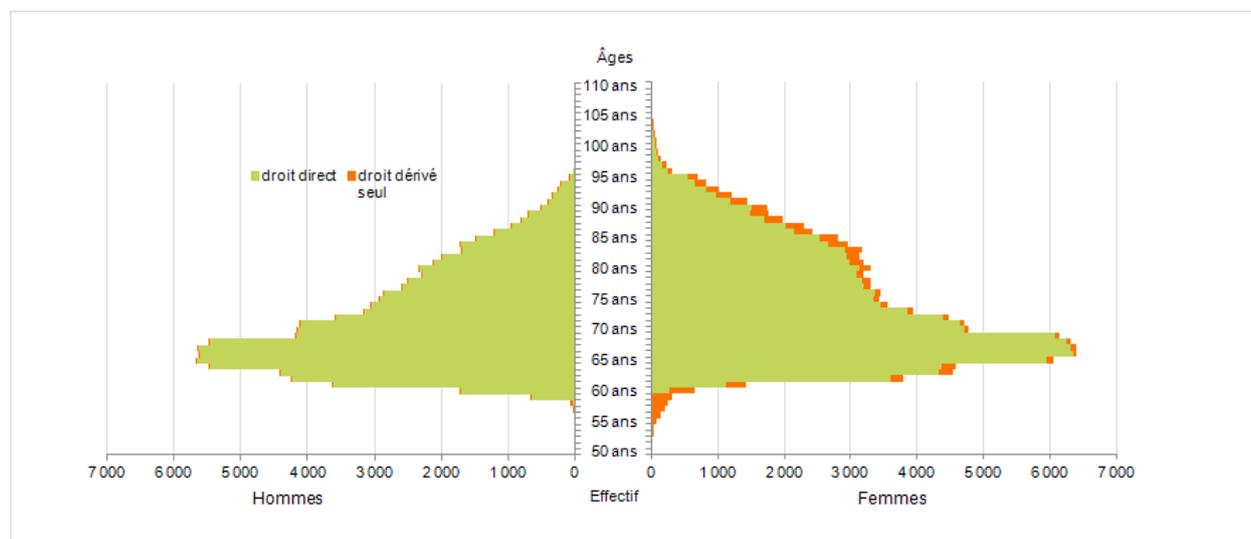
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	5 526	8 141	13 667
Droits directs (retraites personnelles)	5 176	5 935	11 111
Droits dérivés (retraites de réversion)	350	2 206	2 556
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	511	519	1 030
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 243	498	1 741
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,5 ans	63,2 ans	62,9 ans
Droits dérivés	74,0 ans	72,9 ans	73,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	67,5%	49,0%	57,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	95 174	120 486	215 660
Retraités percevant un droit direct seul	92 211	86 272	178 483
Retraités percevant un droit dérivé seul	431	7 647	8 078
Retraités percevant les deux à la fois	2 532	26 567	29 099
Minimum vieillesse ⁽³⁾	5,4%	4,4%	4,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	9 806	3 088	12 894
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	74,6 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	716 €	567 €	633 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 123 €	982 €	1 060 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,1%	53,5%	41,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

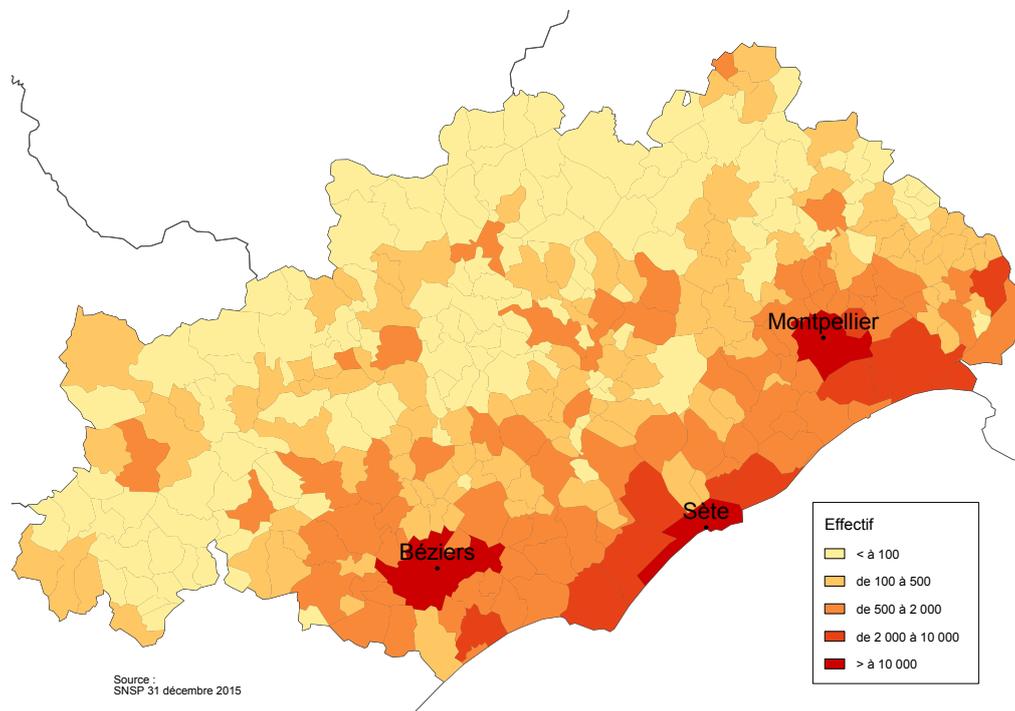
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Montpellier			
Nombre total de retraités	14 597	20 965	35 562
Retraités percevant un droit direct seul	14 234	15 284	29 518
Retraités percevant un droit dérivé seul	38	1 339	1 377
Retraités percevant les deux à la fois	325	4 342	4 667
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	14,1%	7,0%	9,9%
Béziers			
Nombre total de retraités	7 146	9 975	17 121
Retraités percevant un droit direct seul	6 875	6 640	13 515
Retraités percevant un droit dérivé seul	28	732	760
Retraités percevant les deux à la fois	243	2 603	2 846
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	9,9%	7,5%	8,5%
Sète			
Nombre total de retraités	5 080	7 008	12 088
Retraités percevant un droit direct seul	4 907	4 713	9 620
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	492	511
Retraités percevant les deux à la fois	154	1 803	1 957
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,1%	6,6%	6,8%

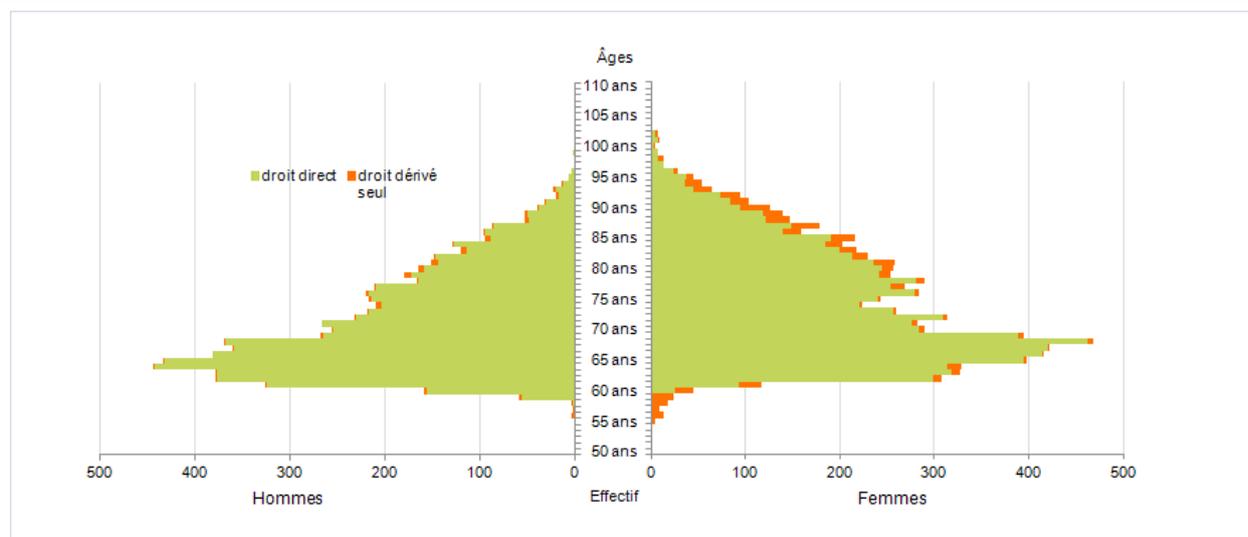
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	400	593	993
Droits directs (retraites personnelles)	362	417	779
Droits dérivés (retraites de réversion)	38	176	214
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	26	28	54
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	107	50	157
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,0 ans	62,9 ans	62,5 ans
Droits dérivés	79,2 ans	72,9 ans	74,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	76,5%	56,8%	66,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	7 002	8 582	15 584
Retraités percevant un droit direct seul	6 665	6 263	12 928
Retraités percevant un droit dérivé seul	95	576	671
Retraités percevant les deux à la fois	242	1 743	1 985
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,9%	3,4%	3,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	795	229	1 024
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,6 ans	74,9 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	571 €	509 €	537 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 072 €	981 €	1 027 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	37,7%	60,6%	50,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

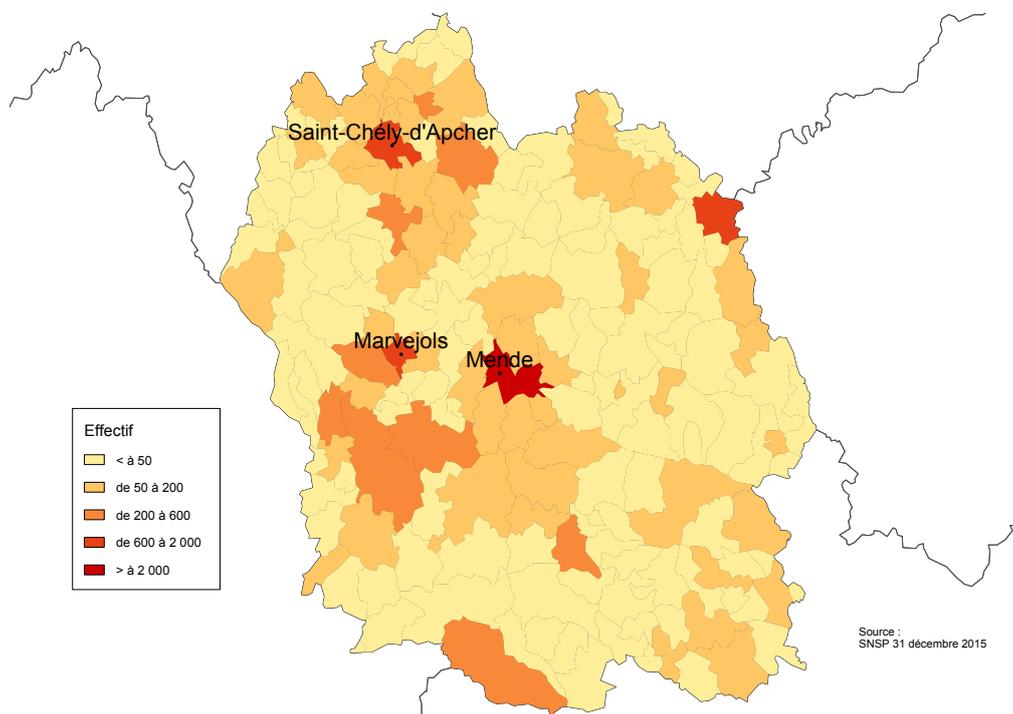
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Mende			
Nombre total de retraités	903	1 243	2 146
Retraités percevant un droit direct seul	878	940	1 818
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	55	62
Retraités percevant les deux à la fois	18	248	266
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,3%	3,4%	3,4%
Marvejols			
Nombre total de retraités	533	739	1 272
Retraités percevant un droit direct seul	516	541	1 057
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	40	42
Retraités percevant les deux à la fois	15	158	173
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,4%	4,3%	5,2%
Saint-Chély-d'Apcher			
Nombre total de retraités	448	553	1 001
Retraités percevant un droit direct seul	427	366	793
Retraités percevant un droit dérivé seul	0	44	44
Retraités percevant les deux à la fois	21	143	164
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,8%	3,1%	2,5%

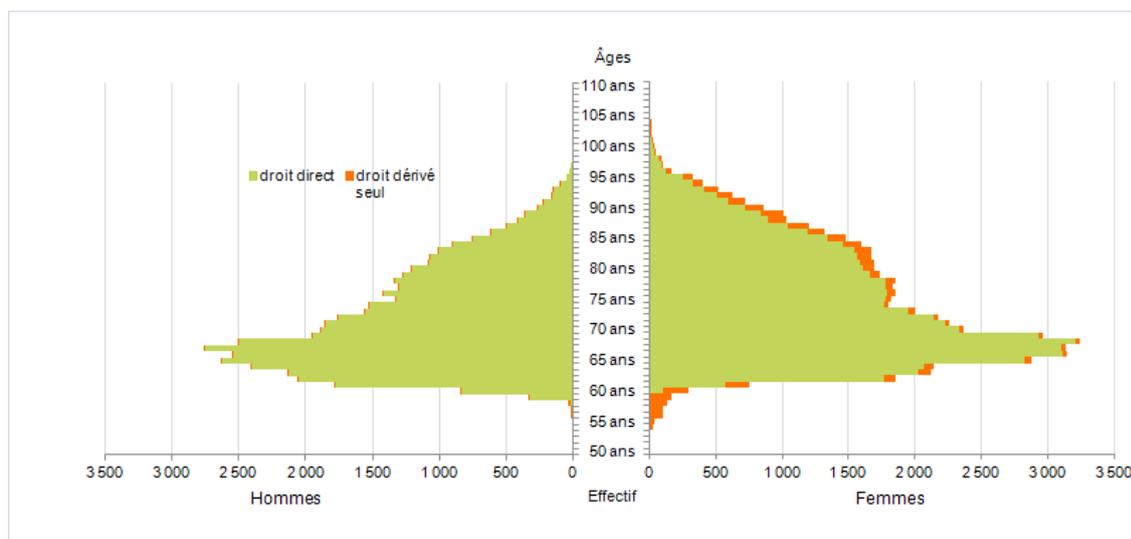
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 505	3 960	6 465
Droits directs (retraites personnelles)	2 305	2 751	5 056
Droits dérivés (retraites de réversion)	200	1 209	1 409
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	293	260	553
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	599	229	828
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,2 ans	63,1 ans	62,7 ans
Droits dérivés	74,0 ans	72,4 ans	72,6 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	70,7%	54,9%	62,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	46 253	61 160	107 413
Retraités percevant un droit direct seul	44 642	42 892	87 534
Retraités percevant un droit dérivé seul	238	3 920	4 158
Retraités percevant les deux à la fois	1 373	14 348	15 721
Minimum vieillesse ⁽³⁾	5,8%	4,9%	5,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 396	1 810	7 206
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,2 ans	74,9 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	694 €	563 €	620 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 115 €	974 €	1 048 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	27,4%	55,5%	43,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

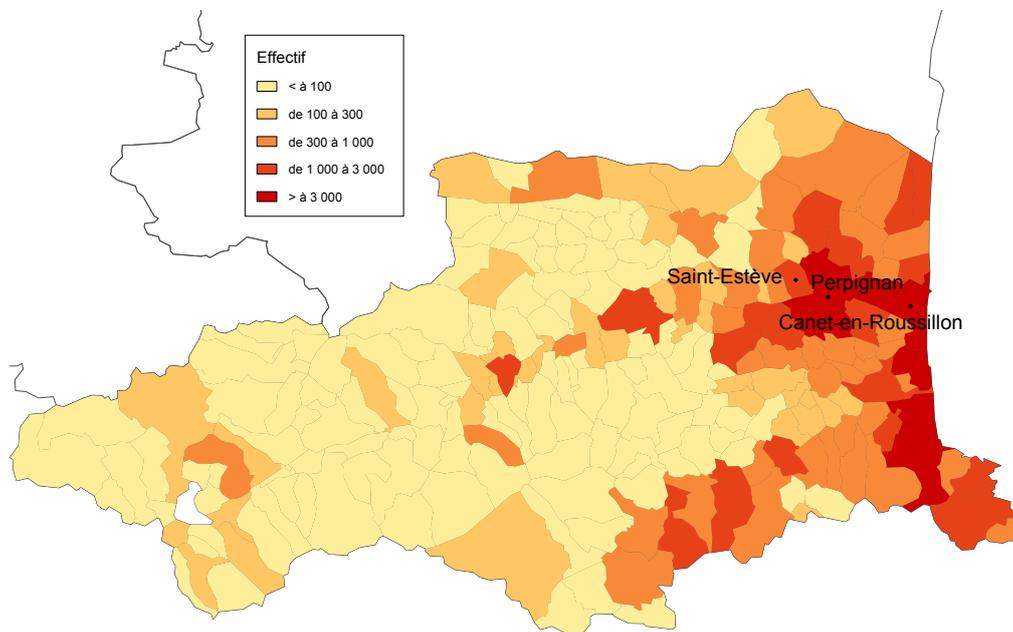
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Source : SNSP 31 décembre 2015

Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Perpignan			
Nombre total de retraités	10 061	14 700	24 761
Retraités percevant un droit direct seul	9 731	9 905	19 636
Retraités percevant un droit dérivé seul	35	1 034	1 069
Retraités percevant les deux à la fois	295	3 761	4 056
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	14,3%	8,9%	11,1%
Canet-en-Roussillon			
Nombre total de retraités	1 842	2 459	4 301
Retraités percevant un droit direct seul	1 782	1 751	3 533
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	142	146
Retraités percevant les deux à la fois	56	566	622
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,1%	4,4%	3,9%
Saint-Estève			
Nombre total de retraités	1 184	1 669	2 853
Retraités percevant un droit direct seul	1 158	1 184	2 342
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	87	89
Retraités percevant les deux à la fois	24	398	422
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,9%	2,6%	2,3%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.